



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 1^{er} octobre 2019

**Préavis N° 16/2019 concernant le
remplacement d'une surface de jeux par un
terrain synthétique (en libre accès)**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 30 septembre 2019 présidée par Monsieur Jacques Reymond, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 16/2019,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 7 avis contraires et 6 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 245'000.- ;
- Encaisser la participation d'un tiers ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 8 du préavis.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 30 septembre 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jacques Reymond

La secrétaire


Séverine Rotondo

